

Procès-Verbal
de l'Assemblée Générale Semestrielle
du 18 Avril 1849.

Le 18 Avril 1849, le mercredi, dix-huit Avril, à trois heures après-midi, l'Assemblée Générale des actionnaires du Comptoir National de Mulhouse, convoquée par le Directeur, conformément à l'Art. 24 des Statuts, s'est réunie dans la Salle des Séances de la Société Industrielle.

A trois heures, cinquante cinq actionnaires étrangers au Conseil d'Administration ayant signé la feuille de présence, l'Assemblée, conformément à l'Art. 25 des Statuts, s'est trouvée constituée, et la séance est ouverte.

M. Ch. DuBuit, Directeur, préside l'Assemblée.
La feuille de présence constatant, que les deux plus forts actionnaires présents sont M. Ed. Vaucher et J. Alb. Schlumberger, le Directeur les proclame scrutateurs, et le prie de vouloir bien venir prendre place au bureau.

Le Bureau composé du Directeur et de M. Ed. Vaucher et Schlumberger désigne pour secrétaire M. Frédéric Hartmann, qui déclare accepter ces fonctions, et prend place au bureau.

Il est rendu compte à l'Assemblée, conformément à l'Art. 25 des Statuts, de toutes les opérations du Comptoir depuis le 1 Octobre 1848 jusqu'au 31 Mars 1849. Le rapport et ses conclusions sont unanimement approuvés par l'Assemblée.

Le Directeur met aux voix, au nom du Conseil d'Administration, la proposition suivante, motivée par le désir exprimé à ce sujet par M. le Ministre des Finances.

- " L'Assemblée décide, que le prochain Rendement de Comptes
- " Comprendra les opérations du 1 Avril au 31 Décembre 1849, au lieu de
- " S'étendre au semestre qui finira le 30 Septembre 1849. La présente période
- " comprendra donc deux mois, et l'Assemblée Générale ordinaire, ne sera
- " convoquée que pour l'époque de son expiration. Les périodes suivantes
- " s'appelleront Semestriels."

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à trois heures trois quarts.
Mulhouse le 18 Avril 1849

Corambe
Ch. DuBuit, président
J. Alb. Schlumberger

F. Hartmann

Rapport
présenté à l'Assemblée Générale
le 18 Avril 1849.

Messieurs,

En me présentant devant vous, j'ai un premier devoir à remplir. C'est à votre bienveillance que je dois d'avoir été appelé à l'honneur de diriger cet Etablissement. Recevez, en mes remerciements, et croyez que tous mes efforts sont consacrés à justifier la confiance dont vous m'avez honoré.

Le but principal de notre réunion est de vous soumettre le Compte rendu des opérations du semestre; permettez-moi de le faire précéder d'une simple observation. Toutes les actions sont souscrites à papier; la somme payée, le 30 Septembre dernier, au débit du compte d'effets en souffrance et intégralement rentrée depuis. Les résultats, qui vont vous être soumis, sont donc exempts d'incertitudes; nous vous présentons une position nette et certaine.

Les opérations du 1 Octobre au 31 Mars 1849 se sont élevées (voir Tableau N° 3) à F. 15,741,280. 01

Elles se subdivisent comme suit:

Effets reçus à l'escompte (Tableau N° 4)	F. 13,278,885. 88
Effets reçus en Recouvrement	2,462,594. 73
	<u>F. 15,741,280. 01</u>

Les bénéfices réalisés, tous frais déduits sur ces opérations s'élevèrent à F. 32,306. 31

auxquels viennent s'ajouter: Rentes et intérêts sur Effets en souffrance payés par Prof. S. Bats, le 30 Sept. dernier " 3,569. 23

Tableau N° 3 F. 35,875. 54

Mais cette somme n'est pas la seule dont nous ayons à vous tenir compte. Le 30 Sept. dernier, l'Etat s'est opposé à la distribution d'une somme de 9055, venant aux actionnaires à titre de part de bénéfices du premier semestre. La motif de cette opposition se trouvait dans l'existence d'un certain chiffre d'effets en souffrance. L'obstacle étant levé aujourd'hui par la rentrée de ces effets, nous avons à vous offrir d'abord cette somme de F. 9055. 00

plus, aux termes de l'Art. 9 des Statuts, 3% sur F. 500,000. Capital de vos actions... 15,000. 00

plus enfin, 1/3 des soldes des bénéfices, après déduction de ces 3% - soit, en réunissant un peu à tout pour former un chiffre total rond... 5,945. 00

6% du Capital... F. 30,000. 00

Il restant formant plus des 2/3 exigés par l'Art. 9 des Statuts sera porté au compte des réserves en... F. 14,930. 54

Cette somme sera versée par le Conseil d'Administration sur le compte de votre compte de crédit à la Ville et l'Etat.

Comme vous venez de le voir par ce qui précède, une partie des bénéfices qui figurent aux résultats du second semestre, provient en réalité du semestre qui a fini le 30 Sept. 1848.

Il ne me paraît pas inutile, pour vous éclairer plus complètement, de résumer brièvement ici les opérations du Comptoir pendant toute l'année qui vient de s'écouler.
Les affaires du 1^{er} semestre se sont élevées à F. 20,270,448. 50.
Celles du 2^e semestre à 15,741,280. 01.
Ce qui fait, pour l'année F. 36,011,279. 11.

Les bénéfices se sont répartis comme suit
Verse aux Actionnaires le 30 Sept 1848. 3 %
à leur profit le 31 Mars 1849. 6 %
Total des versements aux actrs 9 %
Porteur C^{te} de Réserve le 30 Sept 1848 F. 21241. 59 - soit 4 1/4 %
" " " le 31 Mars 1849 " 14930. 54 - " 3 %
Total du C^{te} de Réserve F. 36172. 13 7 1/4 %
Bénéfice total 18 1/4 %

Les actions du Comptoir de Mulhouse, souscrites dans un but d'intérêt général, ont donc non seulement complètement atteint ce but, en mettant l'établissement à même de rendre d'incontestables services; elles ont encore amplement récompensé de leur dévouement ceux qui n'ont point hésité à verser leurs fonds dans un moment bien difficile, bon ou mauvais. C'est là un résultat doublement heureux, que nous nous félicitons d'avoir à constater.

Ces résultats, dus aux circonstances, les circonstances doivent les modifier. Ainsi, l'abondance des dépôts, que la Crise avait accumulés au Magasin national, a produit au début de nos opérations, un chiffre de négociations sur Réceptifs, qui probablement ne se reproduira plus dans les mêmes proportions. Ainsi encore, le taux de l'escompte, fixé à 6% pendant les cinq premiers mois, nous a valu des bénéfices, que le Comptoir s'est efforcé lui-même de réduire, en abaissant le taux à 5%, et dont il serait loisible d'ambitueusement le retour aux dépens de la prospérité publique. Il est donc sage de s'attendre, pour les années suivantes, à des résultats moins brillants.

Toutefois nous devons ajouter, que dans la marche normale des affaires, telle quelle s'est établie depuis quelques mois, le Comptoir trouve et continuera sans doute à trouver un aliment suffisant à ses opérations ainsi qu'une provision satisfaisante de bénéfices. La somme nette par Profits & Pertes sur les effets en souffrance, dont une partie déjà a été recouvrée, comme vous savez, ou plus haut, nous promet encore de nombreux dividendes, de leur côté, contributeur aux résultats. L'accueil tout favorable que le Comptoir trouve auprès de la Banque de France, les relations que sa bonne position lui a créées à l'étranger, et dont vous trouvez la preuve dans les négociations hors banque constatées au Tableau N^o 1) la somme que le Trésor laisse entre ses mains, la confiance que lui prouvent les dépôts qui, depuis quelque temps, affluent dans ses caisses, sont autant de moyens d'action, autant de garanties de succès dont nous sommes heureux de prévoir, nous faire ici l'énumération. Né dans la Crise, où il a fondé sa propre prospérité, tout en rendant au public des services si indispensables, le Comptoir nous en avons la ferme espérance, trouvera dans les jours plus calmes les éléments d'une bonne prospérité pour ses nombreux clients (Commerce).

Nous ne terminerons pas sans témoigner au Conseil d'Escompte toute notre gratitude pour son dévouement et pour la manière équitable, libérale et prudente dont il comprend ses fonctions. Et je vous demande en mon particulier, Messieurs, la permission de remercier publiquement le Conseil d'Administration des excellentes relations que je dois à sa constante surveillance et de l'appui que je trouve dans ses lumières ainsi que dans l'assiduité de son concours. Je joins ainsi cette occasion pour remercier Monsieur le Sous-Directeur de son obligeante collaboration.

Mulhouse le 18 Avril 1849
Le Directeur
Ch. Dubail